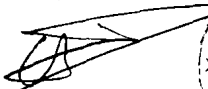
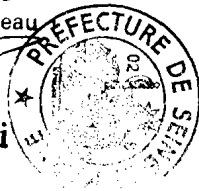


ANNEXE 2 : SECTEURS AFFECTES PAR LE BRUIT

Commune de SAINT SIMEON	Délimitation du tronçon				Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (m)	Type de tissu (rue en "U" si renseigné sinon tissu ouvert)
	Nom de l'infrastructure	PR Début	Abscisse Début	PR Fin			
Nationale 34	49	+ 500	53	+ 540	4	30	

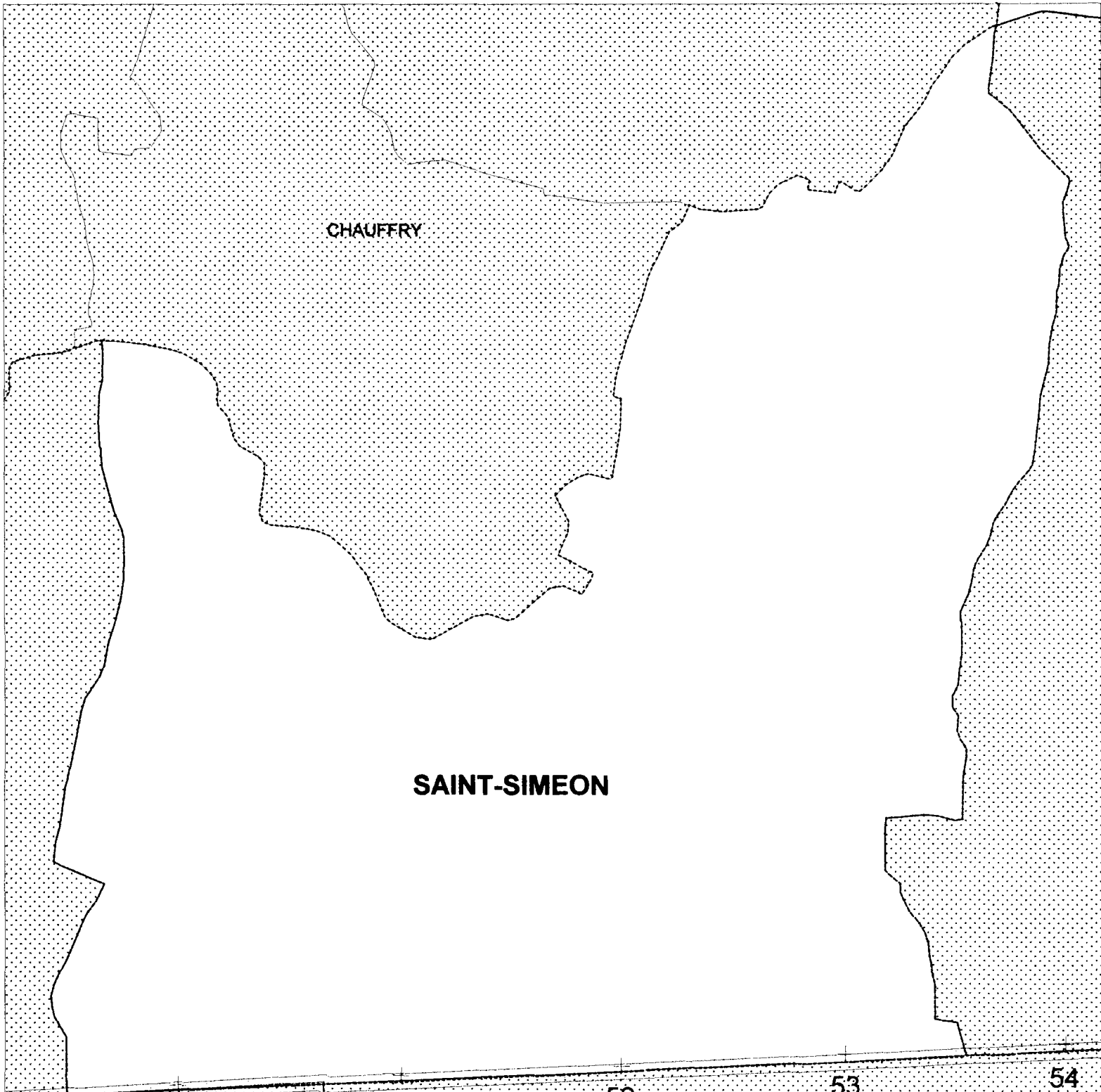
POUR AMPLIATION
 Pour le Préfet et par délégation
 L'Attaché, Chef de Bureau


 Dominique Ottavi



Vu pour être annexé à l'arrêté
 préfectoral n° 99 DAI 1 C V 0 1 9
 en date du 15 FEV. 1999
 Le Préfet,

Signé : Cyrille SCHOTT



50

51

52

53

54

CLASSEMENT ACOUSTIQUE

Voies routières

- 1
- 2
- 3
- - - 4
- 5

Lignes SNCF TGV RER

- +++++1
- +++++2
- +++++3
- +++++4

POUR AMPLIATION
Pour le Préfet et par délégation
L'Attaché, Chef de Bureau

[Signature]
Monsieur Octavi



Vu pour être annexé à l'arrêté
préfectoral n° 99 DAIACV019
en date du

Le Préfet.

Signé : Cyrille SCHOTT